

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 29  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023  
Affichage : 23/11/2023

Séance du 30 novembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents** : Julian SUAOU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

**Pouvoirs** : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

**Secrétaire de séance** : Alain GAILLARD

**Objet : ETUDES PREALABLES A LA RENOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX DE LA PISCINE ET DE LA CRECHE :**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 7 mars 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'engager les études préalables à la réhabilitation énergétique des bâtiments intercommunaux de la Piscine "Oréade" et de la Crèche "Lou Calinadou".

Le groupement "Hélène BROUILLET/Pierre BRUNEL/INSE" a été retenu comme maître d'œuvre de l'opération pour un montant de 60 376 € HT (dont 28 898, 53 € HT pour les études préalables jusqu'à l'APD).

En parallèle au lancement des études, la CCHA Margeride a sollicité les partenaires financiers afin de s'assurer des aides mobilisables pour l'opération et notamment l'Europe au titre du fonds FEDER.

Le fonds FEDER étant géré par la Région Occitanie, la CCHA-M a obtenu en engagement de principe pour l'obtention d'un financement sous réserve que le projet de rénovation thermique des 2 bâtiments s'inscrive dans l'objectif BDO (Bâtiment Durable Occitanie).

Cette démarche s'inscrit dans la **lutte contre le changement climatique** et elle est l'une des actions prioritaires portées par la Région Occitanie. L'objet est de promouvoir un modèle de société plus économe en ressources naturelles et respectueux de l'environnement.

En fonction de ces éléments, il importe que les études de rénovation énergétiques soient complétées pour intégrer ces nouveaux enjeux et permettre de présenter un dossier de demande de subventions adéquat.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a donc été invitée à proposer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour y ajouter les expertises complémentaires nécessaires pour atteindre l'objectif "Bâtiment Durable Occitanie".

En parallèle, la CCHA-M a également recherché, dans le cadre du dispositif "Petite Ville de Demain" des moyens financiers complémentaires pour compenser le surcoût des études préalables (Frais de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase "Avant-Projet Définitif").

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur plusieurs points.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**VALIDE** l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de + 29 160 € HT détaillé comme suit :

BASE (Eléments du marché actuel)	Montant de la mission HT
DIAGNOSTIC/ESQUISSE	5 351,58
AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)	6 421,90
AVANT PROJET DEFINITIF (APD)	17 125,05
<b>TOTAL BASE</b>	<b>28 898,53</b>

BDO - Bâtiment Durable Occitanie (Avenant 1)	CRECHE	PISCINE
PROGRAMMATION ENVIRONNEMENTALE	2 710,00	4 110,00
ASSISTANCE CONCEPTION PROJET	6 830,00	7 370,00
SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE (APS)	1 940,00	1 940,00
SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE (APD)	1 130,00	1 130,00
COMMISSION BDO	1 000,00	1 000,00
<b>SOUS-TOTAL BDO</b>	<b>13 610,00</b>	<b>15 550,00</b>

<b>NOUVEAU TOTAL GENERAL MISSION MAITRISE D'ŒUVRE (jusqu'à APD)</b>	<b>58 058,53</b>
---	------------------

**DECIDE** de solliciter des subventions pour la mise en œuvre des études complètes jusqu'à la phase "Avant-Projet Définitif" sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Nature	Taux de subvention	Montant
Subvention Région Occitanie	15%	8 708,00 €
Programme ACTEE (ADEME)	50%	29 029,00 €
<i>Bonus territoire ruraux (Banque des Territoires)</i>	15%	8 708,00 €
Autofinancement CCHAM	20%	11 613,53 €
<b>TOTAL</b>		<b>58 058,53 €</b>

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents y afférant (Avenant au marché de maîtrise d'œuvre, Demandes de subventions, ...)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
 Pour copie conforme,  
 Au siège de la Communauté de  
 Communes du Haut Allier

Le Président,



Francis CHABALIER